

Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent, 2007

APPEL À CANDIDATURES

L'Institut international d'études sociales de l'OIT a créé un prix destiné à récompenser chaque année des contributions exceptionnelles à l'avancement des connaissances sur l'objectif central de l'OIT qu'est le travail décent pour tous, et lance un appel à candidatures.

LE PRIX

Le prix sera attribué lors de la prochaine session de la Conférence internationale du Travail (qui se tiendra en juin 2007 à Genève, Suisse) et le lauréat sera invité à donner une conférence devant un public mondial composé de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Une récompense financière de 10 000 dollars des Etats-Unis sera remise. Le lauréat deviendra membre honoraire de l'Institut international d'études sociales (www.ilo.org/inst) pour 2007-08.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le lauréat sera sélectionné par un jury de cinq membres composé de personnalités éminentes jouissant d'une réputation internationale et possédant des connaissances techniques prouvées des questions sociales et du travail. S'agissant d'un prix destiné à récompenser des recherches, le jury examinera les publications des candidats.

Le prix pourra être décerné pour:

1) une contribution spécifique majeure à la compréhension des relations socio-économiques et à la formulation de moyens d'action centrés sur la promotion du travail décent tel que défini par l'OIT

(<http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/download/ecosoc/decentwork.pdf>)

Le jury privilégiera les idées nouvelles et originales;

ou

2) la contribution d'une vie professionnelle à la connaissance des thèmes de préoccupation centraux de l'OIT et de ses mandants (à savoir gouvernements, travailleurs et employeurs) et reflétant et promouvant la compréhension des différentes dimensions du travail décent (création d'emplois; garantie des droits au travail; fourniture d'une protection sociale minimale; enfin, promotion du dialogue, notamment dans la résolution des conflits, l'égalité entre les sexes étant un objectif transversal).

Dans l'un ou dans l'autre des cas, l'excellence des travaux ainsi que leur pertinence pratique à des fins de mesures politiques seront prises en considération.

QUI PEUT DÉSIGNER LES CANDIDATS?

Les personnes physiques et les institutions (notamment les mandants de l'OIT) peuvent désigner des candidats. Ni le Bureau international du Travail ni les membres du personnel du BIT en activité ne pourront désigner de candidat.

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT?

Seules des personnes physiques pourront être candidates; le prix ne pourra pas être attribué à une institution. Les membres du personnel du BIT (anciens ou en activité)

ne pourront pas être candidats. Les candidats devront être parrainés par au moins un mandant tripartite de l'OIT (gouvernement, ou organisation de travailleurs ou organisation d'employeurs) et par un universitaire éminent (dans le domaine des questions sociales et du travail). Les deux parrainages devront être originaires de régions géographiques différentes.

LE DOSSIER À PRÉSENTER

- Coordonnées complètes du candidat.
- CV du candidat (version complète et version résumée).
- Une déclaration du candidat stipulant qu'il/elle est d'accord d'être désigné(e).
- La (les) publication(s) à examiner par le jury ainsi qu'un résumé de la/des publication(s). Au cas où ces publications seraient rédigées en une langue autre que l'anglais, le français ou l'espagnol (les langues de travail de l'OIT), une traduction dans l'une de ces langues sera exigée.
- Deux lettres de parrainage (une d'un mandant de l'OIT, et l'autre d'un universitaire éminent dans le domaine des questions sociales et du travail) expliquant pourquoi cette candidature devrait être retenue.

LE CALENDRIER

- Délai pour la présentation des candidatures: Un dossier complet devra parvenir à l'Institut international d'études sociales (IIES) de l'OIT d'ici au 31 décembre 2006.
- Décision: Le jury prendra sa décision d'ici la mi-mars 2007, et l'IIES informera immédiatement le lauréat par écrit.
- Remise du prix: Lors de la session de 2007 de la Conférence internationale du Travail (29 mai - 14 juin 2007).

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES

(ILO/BIT/OIT)

CASE POSTALE 6

1211 GENÈVE 22

SUISSE

TÉLÉPHONE: +41 22 799 6128

FAX: +41 22 799 8542

COURRIER ÉLECTRONIQUE: PRIZE@ILO.ORG

